

Sujet : « comment les parents et les partenaires extérieurs de l'Ecole peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ? »

Le sujet a été partagé en deux parties.

Le compte - rendu ci-dessous s'attachera à traiter

- la place des partenaires extérieurs de l'Ecole.

Tout d'abord, pour situer le débat, l'animateur propose d'inventorier les partenaires de l'Ecole :

1) Les partenaires institutionnels :

- Associations d'éducation populaire,
- Conseils de prévention de la délinquance,
- Conseils d'éducation à la santé,
- Conseils d'éducation à la citoyenneté,
- Municipalités qui mettent en place des projets éducatifs
- Centres sociaux.

2) Les dispositifs :

- Contrat éducatif local,
- Contrat temps libre enfance.

Avant de parler des partenaires extérieurs, il est remarqué que les partenaires « intérieurs » font cruellement défaut dans les petits collèges. Les élèves auraient pourtant grand besoin d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistants sociaux, de psychologues. Les moyens manquent pour régler les problèmes de première nécessité.

Rappelons qu'il y a de moins en moins de personnels d'encadrement (emploi jeunes, aides éducateurs, assistants d'éducation, surveillants).

En ce qui concerne les partenaires extérieurs, ce qui est regretté, c'est le manque de « sens commun », le manque de relations entre les partenaires extérieurs cité en préambule et le collège :

- soit l'établissement n'est représenté que par son chef d'établissement ou son représentant et le message n'est pas toujours répercuté,
- soit l'interactivité et la réciprocité sont médiocres.

Il est nécessaire de rompre l'isolement, que l'Ecole s'ouvre sur l'extérieur, mais pas à n'importe quelle condition. Il faut que l'équipe éducative ait connaissance des différents intervenants possibles, ainsi que des modalités d'intervention.

De nombreuses interventions ont lieu, sont-elles toujours exploitées, bien exploitées ? Y a-t-il moyen de les évaluer ?

Le rôle important de la prévention primaire est évoqué, la nécessité de développer la prévention secondaire est soulignée.

Le rôle des associations pouvant intervenir à l'Ecole est évoqué, mais ces associations ne fonctionnaient-elles pas souvent avec des emplois jeunes supprimés depuis ? Dans ces conditions, que reste-t-il des possibilités d'intervention ?

Les enseignants sont-ils au collège pour donner une instruction ou pour faire une Education contre toutes sortes de risques que la famille et la société ne sont plus capables de transmettre ?

Le débat s'engage alors sur l'inégalité des territoires : l'instauration d'un outil comme le contrat éducatif local n'est pas possible dans le monde rural, par exemple, faute de moyens. Le monde rural ne bénéficie pas de certaines aides de l'Etat. Les moyens mis à disposition ne le sont qu'en fonction des volontés politiques, ce qui n'est pas sans poser de nombreuses questions. L'Etat semble vouloir se désengager de plus en plus (décentralisation, contractualisation). Comment les petites localités pourront-elles assumer les charges d'Education ? Comment les régions pauvres pourront-elles assurer le même avenir à leur jeunesse ? Les chances de réussite seront-elles égales pour tous ?

En conclusion, beaucoup de questions ont été posées et beaucoup sont restées sans réponse.

Le collège doit rester un lieu d'apprentissage où s'acquièrent les savoirs fondamentaux. L'égalité des chances doit être la même pour tous, quelle que soit l'origine sociale ou géographique. Il ne peut être parlé d'Education en termes comptables et de rentabilité.